

Collectivité
Saint-Julien-Molin-Molette
24634
42220 Saint-Julien-Molin-Molette

DELIBERATION
du
4 avril 2024
Sur l'affectation du résultat
2023

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 15 |
| Nombre de membres présents | 14 |
| Nombre de suffrages exprimés | 14 |
| Votes | |
| Pour | |
| Contre | |

Date de la convocation : 28 mars 2024
Date de la séance : 4 avril 2024

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur l'Adjoint aux Finances délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame Elie Céline, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés | 45 474,04 | |
| Opérations de l'exercice | 155 778,04 | 158 062,04 |
| Totaux | 201 252,08 | 158 062,04 |
| Résultat de clôture | 43 190,04 | |

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser
Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement
Excédent de fonctionnement

| | INVESTISSEMENT | |
|--|---------------------|----------------------|
| | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| | 19 576,00 | |
| | 138 062,04 | 155 778,04 |
| | 157 638,04 | 155 778,04 |
| | 1 860,00 | |

1860 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)
(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

1 860,00 Euros

au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

43190,04 (A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Elie Céline, Maire, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémouhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard,

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.



V2024-01-11

Pour expédition conforme, Monsieur l'Adjoint aux Finances